

Chambre de Commerce de Joliette.

La florissante ville de Joliette a organisé lundi sa Chambre de Commerce.

Chambre de Commerce de Montréal.

L'assemblée annuelle de la Chambre de Commerce de Montréal aura lieu lundi prochain le 7 courant à trois heures P. M. Le rapport annuel sera soumis à l'assemblée après quoi on procédera à l'élection des membres du conseil. Nous espérons que les membres canadiens se rendront en foule à cette assemblée où ils brillent généralement par leur absence. Nous regrettons d'avoir à dire que nos négociants canadiens s'abstiennent trop de prendre part aux délibérations de la Chambre de Commerce. Nos compatriotes d'origine étrangère ne manquent pour tant pas de faire preuve de libéralité, en compte trois membres canadiens. Si on veut que la représentation canadienne reste ce qu'elle est actuellement, il faut que les membres fassent au moins acte de présence s'ils ne jugent pas à propos de prendre part aux délibérations.

MANITOBA

ET

Territoires du Nord-Ouest

Après le 10 Juin prochain, les émigrants ayant des billets de parcours complet (*through tickets*) seront toujours de T. route à Fort Garry, Manitoba, aux prix suivants :

De Toronto à Prince Arthur's Landing via Collingwood ou Sarnia

Adultes, \$5; Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix, y compris 150 lbs de bagage. Bagage extra, 30 cts. par 10 lbs.

De Prince Arthur's Landing à Fort Garry

Émigrants, \$ 0; Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix, y compris 200 lbs de bagage. Bagage extra \$2.00 par 10 lbs.

Les voyageurs devront fournir leurs vivres. On pourra cependant acheter des vivres au prix courant au lac Shebandowan, Fort Frances et à l'angle Nord-ouest du lac des Bois.

On peut se procurer des billets de parcours complet pour Fort Garry, via Prince Arthur's Landing aux stations du Chemin de Fer du Nord, du Grand Occidental et du Grand Tronc, à Toronto. Les Émigrants sont priés de se rappeler que les colis ne doivent pas peser plus de 200 lbs pour faciliter le transport aux portages.

MARCHANDISE.

Après le 29 Juin prochain, on transportera des marchandises de Prince Arthur's Landing au terminus ou au delà du chemin de Fort Garry, angle nord-ouest au taux de \$ par 100 lbs., ou \$10 par tonneau de 200 lbs.

Les colis devront être de grosseur convenable et ne pas dépasser le poids de 500 lbs et être solidement attachés.

On pourra expédier des chevaux, des bœufs des wagons et autres articles lourds et qu'on désire de machinerie au même point en donnant avis et en faisant des arrangements spéciaux pour le transport de ces articles.

On ne transportera pas de spiritueux sur la route de, via Prince Arthur's Landing.

Par ordre,

F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 26 mars 1873

Acte concernant la Faillite 1869.

Dans l'affaire de

WALTER DU FOUR, de la Cité de Montréal, encauteur.

FAILLI.

Avis est par le présent donné que le failli susdit, a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et de décharge dans les trois jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, les trois jours expirant JEUDI, le dix-septième jour d'AVRIL courant 1873, j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

L. JOS. LAJOIE, Syndic.

Montréal, 27 mars 1873.

AVIS

V E N T E

PAR

LICITATION VOLONTAIRE

Seront vendues par licitation volontaire, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la paroisse St. Hubert, comté de Chambly, L'UNDI, le SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, (1873) à DIX heures de l'avant-midi, les DEUX PROPRIETES très avantageusement situées, appartenant à J. Bte. STE. MARIE, cultivateur, de la paroisse St. Hubert, comté de Chambly susdit, ci-après désignées, savoir :

1o. — UNE MAGNIFIQUE TERRE voisine de l'Eglise et du Couvent de la paroisse St. Hubert, au côté Nord-Est du chemin de pierre de Longueuil à Chambly, de trois arpents de front, sur vingt-neuf arpents et cinq perches de profondeur, plus ou moins, tenant par devant au chemin de Chambly, par derrière à Alexis Bouthillier, d'un côté à la Fabrique de St. Hubert, en culture, avec une maison en pierre et une en bois, deux granges, deux hangars et autres bâtisses sus-érigées. Bonne chance pour quiconque voudra la diviser en emplacements; la terre a rapporté six cents piastres de profit net.

2o. — UN EMPLACEMENT situé en la paroisse St. Hubert, à deux arpents de dépôt et voisin de François Charron, hôtelier, contenant un arpent de front sur un demi arpent de profondeur, tenant par devant au chemin de la Savane, par derrière et des deux côtés à François Charron, avec une maison et autres bâtisses sus-érigées en très bon ordre.

Les conditions seront données le jour de la vente. Pour plus ample information, s'adresser à

J. Bte. STE. MARIE, Propriétaire.

24 mars 1873



HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA

Lundi, le 17e jour de Février 1873.

PRESENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL EN CONSEIL.

Sur la recommandation de l'Hon. Ministre des douanes, et en vertu des dispositions de la 8ème section de l'Acte 31 Vic., Chap. 6, intitulé : " Acte concernant les Douanes, " il a plu à Son Excellence d'ordonner, et il est, par le présent, ordonné que le Village de Strathroy, dans le comté de Middlesex, Province d'Ontario, soit et est par le présent érigé en Poste de Douanes et placé sous la direction du Percepteur des Douanes au Port de London.

W. A. HINSMORTH, Greffier du Conseil Privé.

1 avril.



HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA

Lundi, le 17e jour de Février 1873.

PRESENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL EN CONSEIL.

Sur la recommandation de l'Honorable Ministre des Douanes, et en vertu des dispositions de la 8ème sec de l'Acte 31 Vic., chap. 6, intitulé : " Acte concernant les Douanes, " il a plu à Son Excellence d'ordonner et il est par les présentes ordonné que le Village de St. Thomas, dans le Comté de Middlesex, province d'Ontario, soit et est, érigé en Poste de douanes, et placé sous la direction du Percepteur des douanes au port de London.

W. A. HINSMORTH, Greffier du Conseil Privé.

Acte concernant la Faillite, 1869

Dans l'affaire de

WALTER DU FOUR, de la Cité de Montréal, et y faisant affaire sous les nom et raison de W. DuFour et Cie., encauteur.

FAILLI.

Je, soussigné, L. JOS. LAJOIE, de la Cité et du District de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon Bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, Rue St. Jacques, en la Cité de Montréal, Jeudi le dix-septième jour d'Avril 1873, à 5 heures P. M., pour l'examen de la Faillite et pour l'arrangement des affaires de la Faillite en général.

L. JOS. LAJOIE, Syndic.

Montréal, 17 mars 1872.

ON A BESOIN

D'HOMMES et de FEMMES qui voudront se charger d'une affaire qui paiera de

\$4.00 à \$8.00 PAR JOUR

et dont on peut s'occuper dans les alentours des localités qu'on habite. C'est une chance rare pour ceux qui se trouvent sans emploi ou qui ont du temps de roste. Il arrive souvent que des jeunes gens font aussi bien que des hommes. Pour particularités qui sont envoyées gratis s'adresser à

J. LATHAM & CIE.,

292 Washington St., Boston, Ma. s.

Compagnie de Garantie du Canada

Bureau principal, Montréal

Président,—SIR ALEX. T. GALT, K. C. M. G.

Vice-Président,—JOHN RANKIN, éc.,

Gérant et Secrétaire

EDWARD RAWLINGS

LA SEULE COMPAGNIE licenciée par le Gouvernement pour la transaction des affaires de garantie dans tout le Canada.

Les bous de cette Compagnie sont aussi reçus par

Le Gouvernement de Québec,

et par les principales banques, Chambres de Commerce, et Corporations dans toute la Province.